

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 11 juillet 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

***Aujourd'hui mercredi 11 juillet 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT- Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2018.114

**CESSION PAR LA VILLE DE COGNAC DE LA PARCELLE CADASTREE BD 216 POUR PARTIE SITUEE RUE DE BELLEFONDS 16100 COGNAC AU PROFIT DE M. et Mme MORALES Pierrick**

Monsieur et Madame MORALES Pierrick propriétaires du 19 rue de Bellefonds souhaitent acquérir une petite surface de terrain jouxtant leur propriété, appartenant à la Ville de Cognac et occupée par l'Épicerie Sociale.

Cette cession concerne la parcelle cadastrée BD 216 pour partie, pour une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>.

L'Épicerie Sociale consultée sur ce projet n'a pas fait d'objection, si ce n'est la nécessité de déplacer une porte donnant accès à une petite réserve.

Monsieur et Madame MORALES Pierrick prendraient à leur charge l'intégralité des travaux (déplacement d'une porte, obstruction de l'ancienne porte, reprise des descentes d'eaux pluviales, construction d'un nouveau mur), les frais administratifs (document d'arpentage et frais de notaire) et accepteraient une servitude pour recevoir les eaux pluviales provenant de la seule cour arrière de cette parcelle.

Ils ont donné également leur accord pour l'acquisition de ce terrain au prix de 100 € le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**ACCEPTE la vente de la parcelle BD 216 p pour une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> aux conditions établies (travaux et frais administratifs à la charge de l'acquéreur, acceptation d'une servitude) moyennant le prix de 100 € le m<sup>2</sup>.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Sophie DAVID à Cognac.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Pour Le Maire absent,  
Le Maire Adjoint,

*Nathalie Lacroix*  
Nathalie LACROIX